

ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

□□□□□□□□

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS & LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

□□□□□□□□

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

□□□□□□□□

ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

SIEGE SOCIAL : 81, AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 92000 NANTERRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016



Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **AMTM**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 mai 2017

Le Commissaire aux comptes :



Yves PASCAULT

M&A AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Assistance Médicale Toit du Monde

Bilan au 31 décembre 2016

	ACTIF			31-déc-15	PASSIF	31-déc-16	31-déc-15
	31-déc-16		NET				
	BRUT	DEP/PROV					
<i>Immobilisations incorporelles</i>	18 282	18 282	0	0	Report à nouveau créditeur	317 848	303 026
Bâtiment siège social	288 805	69 799	219 006	219 006	Résultat de l'exercice	(9 519)	14 822
Autres immobilisations corporelles	13 747	12 615	1 131,82	1 160			
Total Immobilisations corporelles	302 552	82 414	220 138	220 167			
<i>Immobilisations financières</i>	1 156		1 156,00	1 156			
Total Actif immobilisé	321 991	100 697	221 294,13	221 323	Total capitaux propres	308 329	317 848
					Provisions pour risques et charges	0	0
					Fonds dédiés sur dons affectés	182 213	144 857
					Fonds dédiés sur parrainages affectés	136 472	169 965
					Total fonds dédiés	318 685	314 822
Créances d'exploitation	4 420		4 420	2 908	Dettes financières	0	0
Valeur mobilière de placement	26 257		26 257	23 216	Dettes d'exploitation	29 235	31 741
Disponibilité	390 312		390 312	406 326	Dettes diverses	0	0
Total Actif circulant	420 989	0	420 989	432 450	Total dettes	29 235	31 741
Compte de régularisation Actif	15 514		15 514	13 656	Compte de régularisation Passif	1 548	3 018
TOTAL ACTIF	758 495	100 697	657 799	667 430	TOTAL PASSIF	657 799	667 430

Compte de résultat au 31 décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	31-déc-16	31-déc-15	Variation
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Cotisations	76 292	74 978	1 314
Subventions	8 000	5 000	3 000
Dons des particuliers et des Entreprises	179 105	286 612	(107 507)
Parrainages	351 290	353 362	(2 073)
Autres produits d'exploitation	41 582	46 748	(5 166)
TOTAL I	656 268	766 700	(110 431)
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>			
Produits financiers	2 119	2 338	
TOTAL II	2 119	2 338	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
Libéralités reçues - Abandons de frais	117 113,93	47 756	
Autres produits exceptionnels	63 478,08	0	
Report des ressources humanitaires non utilisées des exercices antérieurs	144 857,00	73 382	
Report des ressources parrainages non utilisées des exercices antérieurs	169 965,00	118 943	
TOTAL III	495 414	240 081	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	1 153 801	1 009 118	
Solde débiteur - Perte			
TOTAL GENERAL	1 153 801	1 009 119	



Compte de résultat au 31 décembre 2016

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	31-déc-16	31-déc-15	Variation
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats et variation de stocks	(23 790,88)	(27 518)	3 727
Services extérieurs	(221 244,36)	(133 393)	(87 851)
Impôts et taxes	(3 181,05)	(3 188)	7
Charges de personnel	(144 125,56)	(148 596)	4 471
Charges humanitaire sur le terrain	(136 422,55)	(133 457)	(2 965)
Charges parrainages	(314 525,00)	(231 668)	(82 857)
Autres charges d'exploitation	(45,02)	(51)	6
Dotations aux amortissement et provisions d'exploitation	(1 030,72)	(1 348)	317
Engagements humanitaires sur ressources affectées	(182 213,00)	(144 857)	
Engagements parrainages sur ressources affectées	(136 472,00)	(169 965)	
TOTAL I	(1 163 050)	(994 040)	(165 147)
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			
Différences négatives de changes	(22,12)	0	
TOTAL II	(22)	0	
<u>CHARGES EXEPTIONNELLES</u>			
Sur opérations de gestion	0	0	
TOTAL III	0	0	
Impôt sur les sociétés	(248,00)	(256)	
TOTAL IV	(248)	(256)	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	(1 163 320)	(994 296)	
Solde créditeur - Exédent	9 519	(14 822)	
TOTAL GENERAL	(1 153 801)	(1 009 119)	



L'Annexe des Comptes Annuels 2016



I – Faits caractéristiques de l'exercice.

Durant l'exercice, l'AMTM a continué son activité d'aide humanitaire en Inde et au Népal.

II- Principes règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des Comptes annuels des associations.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Pour rappel, en date du 24 avril 2013, le conseil d'administration a pris la décision de ne plus doter des amortissements pour le bâtiment du siège social à partir du 1^{er} janvier 2012. La valeur nette comptable du bâtiment siège social dans le bilan au 31 décembre 2012 est inférieure à la valeur vénale du marché actuel. Aucun ajustement ne sera effectué pour les amortissements cumulés au 31 décembre 2011 qui seront maintenus.

La présentation des comptes annuels a été modifiée en 2008, suite aux recommandations de la Cour des Comptes (contrôle de l'association exercices 2005 à 2007) :

Au niveau du bilan :

- les parrainages à reverser sur l'exercice suivant sont enregistrés en fonds dédiés (au lieu d'être constatés en « dettes diverses »).

Au niveau du compte de résultat :

- les reports des fonds dédiés non utilisés sur l'exercice antérieur sont inscrits au niveau des produits (au lieu d'être déduits des charges).
- les parrainages à reverser sur l'exercice suivant sont inscrits au niveau des « engagements à réaliser sur ressources affectées » (au lieu d'être constatés dans la ligne charges parrainages). La ligne « charges parrainages » représente uniquement les parrainages versés au cours de l'exercice.

Les Charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les Engagements hors bilan :

L'engagement de retraite est non significatif. Il n'existe pas d'autre engagement hors bilan à la date d'arrêt des comptes

Les procédures en place en vue de la fiabilité de la préparation des missions :

Les dates de départ des quatre missions annuelles d'AMTM peuvent parfois être différentes d'un exercice à l'autre. Une règle a été mise en place afin d'assurer des apports financiers stables de douze mois sur le terrain. Ces apports sont évalués sur la même périodicité quelle que soit la date de départ de la mission.

La procédure est la suivante :

- Pour la mission Inde de printemps de l'exercice N (départ en février, mars ou avril) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de mars N-1 à février N,
- Pour la mission Népal de printemps de l'exercice N (départ en février, mars ou avril) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période d'avril N-1 à mars N,
- Pour la mission Inde d'été de l'exercice N (départ en juillet ou août) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de juillet N-1 à juin N,
- Pour la mission Népal d'automne de l'exercice N (départ en octobre ou novembre) : les parrainages emportés sont ceux qui ont été collectés sur la période de novembre N-1 à octobre N.

III – Notes sur le bilan



3.1 Immobilisations brutes

Tableau des mouvements des immobilisations.

	Début d'exercice	Acquisition	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Logiciel	18282			18 282
Immobilisations corporelles				
Bâtiment	1267			1 267
Bureau	287 538			287 538
Installation générale - agencement	3 882	1002		4 884
Matériel de bureau et informatique	8 863			8 863
Mobilier	0			0
Immobilisations en cours	0			0
Total immobilisations corporelles	301 550	1002		302 552
Immobilisations financières				
Dépôt et cautionnement	1156			1156
Total immobilisations	320 988	1002		321 990

La méthode de valorisation des actifs par composant ne s'applique pas à l'association.

3.2 Amortissements

Tableau des mouvements des amortissements.

	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles - Logiciel + site	18 282			18 282
Immobilisations corporelles				
Bâtiments	1 267			1 267
Bureau	68 532			68 532
Installation générale - agencement	3 679	115		3 794
Matériel de bureau et informatique	7 905	915		8 820
Mobilier	0			0
Total immobilisations corporelles	81 383	1 030		82 413
Total amortissements	99 665	1 030		100 695

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur une durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Immeubles - Constructions :	3 - 25 ans	4 - 33 1/3 %
Matériel, Mobilier et Equipements :	2 - 10 ans	10 - 50 %
Aménagements et Installations	1 - 10 ans	10 - 100 %
Matériel et Outillage	2 - 10 ans	10 - 50 %
Matériel de Transport	2 - 5 ans	20 - 50 %
Matériel Informatique	1 an	100 %

3.3 Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances et dettes sont à échéance à moins d'un an.



3.4 Engagements et sûretés réelles consentis

Aucun

3.5 Fonds dédiés et provisions

	Début d'exercice	Augmentation	Emploi	Fin d'exercice
Fonds dédiés sur dons	143 957	67 306	79 950	131 313
Fonds dédiés sur legs	900	50 000		50 900
Fonds dédiés sur parrainages	169 965	281 032	314 525	136 472
Total	314 822	398 338	394 475	318 685

Les fonds dédiés correspondent en 2016 aux projets suivants :

Projet nonnerie à Kathmandu:	900 €
Dons affectés spiti	8 029 €
Dons affectés Tata	838 €
Dons affectés eau énergie inde	2 394 €
Dons affectés divers	2 913 €
Dons affectés eau énergie	4 128 €
Dons affectés Palyul	1 218 €
Dons affectés Séisme	66 814 €
Dons affectés Hépatite B	10 714 €
Dons affectés Electricité	11 108 €
Dons affectés Ophtalmo	9 367 €
Dons affectés Terrain (leg)	50 000 €
Dons de fonctions	5 762 €
Dons Kit hygiène	8 028 €
Sous Total	144 847 €
Parrainages à verser :	136 472 €.



3.6 Titres de Participation

Dans le cadre de la succession de Madame POULLIN, l'association a bénéficié de la mutation des titres dépendant de la succession en date de mars 2009 :

- inscription en compte nominatif pur de 256 titres de la Société TOTAL SA
- inscription en compte nominatif pur de 6 titres de la Société ARKEMA
- inscription en compte nominatif pur de 218 titres AIR LIQUIDE

L'évaluation de ces titres est faite au cours du jour du transfert de propriété, soit le 4 mars 2009 pour les titres Air Liquide et le 20 mars 2009 pour les titres Total et Arkema.

Cours Total : 37,94 €/ soit un total de 9 712,64 €

Cours Arkema : 12,17 €/ soit un total de 73,02 €

Cours Air Liquide : 61,03 €/ soit un total de 13 304,54 €

Montant total de l'évaluation des titres : 23 090,20 €

Le 28 Mai 2010, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 15 détenues, soit au total 14 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 218 à 232.

Le 31 Mai 2012, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 25 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif pur passe donc de 232 à 257.

Le 2 Juin 2014, AMTM a bénéficié de l'attribution d'une action Air Liquide gratuite pour 10 détenues avec une majoration de 10% par titre bénéficiant de la prime de fidélité, soit au total 27 actions supplémentaires. Le nombre de titres Air Liquide inscrits en compte nominatif passe donc de 257 à 284.

Le 1^{er} Juillet 2015, AMTM a acquis 3 actions Total pour un montant de 126,06€. Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 256 à 259.

Le 14 Septembre 2016, AMTM a acquis 36 actions Air Liquide pour un montant de 2736,00€. Le nombre de titres Air Liquide inscrit en compte nominatif passe donc de 284 à 320.

Le 23 Juin 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 153,04€.
Le 14 Octobre 2016, AMTM a acquis 4 actions Total pour un montant de 152,00€.
Le nombre de titres Total inscrit en compte nominatif pur passe donc de 259 à 267.

Le montant total de l'évaluation des titres au 31/12/16 est de 26 257,30 €.



3.7 Disponibilités

En date du 17 décembre 2012, nous avons procédé à la fermeture de notre compte Crédit du nord Valeurs mobilières de placement et porté les fonds disponibles sur un Livret A.

En date du 31 mars 2015, nous avons procédé à la fermeture du compte Standard Chartered en roupies.

Le compte Standard Chartered en euros a également été cloturé en 2016.

IV – Note sur le Résultat

4.1 Rémunération des dirigeants

Suite au vote de l'Assemblée Générale 2005, une rémunération est allouée au Président de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 830,73 euros correspondant à un 2/5^{ème} de temps plein.

Suite au vote du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009, une rémunération est allouée à La Trésorière de l'Association. Cette rémunération est assujettie au régime général de la sécurité sociale.

Montant mensuel brut versé : 1 086,55 euros correspondant à 1,75/5^{ème} de temps plein

Notre Président, Laurent Charbonnier, a souhaité quitter son poste après la tenue de l'Assemblée Générale du 26 juin 2016. Salarié depuis 1995, une prime de départ d'un montant équivalent de 4 mois de salaire lui a été accordée au regard de l'ensemble de son travail et de son bilan après 15 années de présidence, il aura le titre de Président d'Honneur (voté au CA du 26 Juin 2016).

Nathalie Jauffret s'est proposée pour prendre le relais à la présidence d'AMTM. Sur l'exercice 2016, elle n'a perçu aucune rémunération.

4.2 Effectifs

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'association a cinq salariés : 2 cadres dont un à temps plein et 3 employés à temps partiel.



V – Notes Diverses

5.1 Modification de la périodicité des reçus fiscaux

Du fait de la mise en place de la nouvelle base informatique Myriade, la périodicité de l'émission des reçus fiscaux a été modifiée en 2014. Un reçu global, regroupant tous les types de versements fait par la personne, est envoyée en début d'année suivante.

ASSISTANCE MEDICALE TOIT DU MONDE

SIEGE SOCIAL : 81, AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 92000 NANTERRE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION NOUVELLE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 26 mai 2017

Le Commissaire aux comptes :


Yves PASCAULT

M&A AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris